

Reconnue pour son dynamisme culturel et économique, la Ville de Joliette compte réaliser de nombreux projets et d'en faire un milieu de vie toujours plus agréable.

Inspirée par nos valeurs organisationnelles qui sont la satisfaction du citoyen, le respect des autres, l'honnêteté, la transparence et l'esprit d'équipe, la ville se démarque par sa vision moderne de la gestion municipale.

Joignez-vous à notre équipe qui vous permettra d'évoluer dans un milieu de travail stimulant où vos compétences et votre talent seront mis à profit.

SOMMAIRE DE L'EMPLOI

Sous la supervision du directeur de l'Aménagement du territoire, l'inspecteur en bâtiments procède à diverses inspections et voit à l'application des normes et règlements relatifs à sa fonction.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

- Effectuer toute inspection, pré-inspection, vérification et visite nécessaires à l'application et au respect des lois, certificats d'autorisation, normes et règlements relatifs à sa fonction;
- Inspecter les nouveaux bâtiments en voie de construction, et ce, à compter de la phase d'érection jusqu'à l'achèvement de la construction et/ou des aménagements qui y sont accessoires;
- Procéder aux inspections relatives aux dossiers environnementaux (installations septiques, protection des rives et littorales, zones humides, zones inondables et autres);
- Aviser verbalement et/ou par écrit, les contrevenants à la réglementation d'urbanisme et indiquer, s'il y a lieu, les correctifs à apporter. S'assurer de la réalisation des correctifs;
- Représenter la Ville et agir comme témoin devant les différents tribunaux lors de litiges et/ou poursuites;
- Informer le service des Incendies de toute anomalie relative à la prévention des incendies décelée lors de l'inspection d'un immeuble (règlement sur l'insalubrité et autres);
- S'assurer de la conformité des démarches et des travaux exécutés dans le cadre des programmes de subvention municipaux (réno façade, PAD, réno Québec etc.) et en recommander les paiements;
- Inspecter et vérifier l'installation des compteurs d'eau.

EXIGENCES

- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en techniques d'aménagement et d'urbanisme ou en techniques d'architecture.
- 18 mois d'expérience pertinente;
- Connaissance de la *Loi sur l'aménagement du territoire*;
- Bonne connaissance du Code de la construction du Québec, de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, et autres lois et règlements relatifs à la tâche;
- Maîtrise des logiciels de la suite Office;
- Détenir un permis de conduire valide classe 5 et être en mesure de se déplacer sur le territoire;
- Détenir une carte de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction, un atout;
- Maîtrise du logiciel de gestion « Accès Cité Territoire », un atout.

APTITUDES

- Facilité à communiquer tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Faire preuve de dynamisme, d'initiative, de rigueur et d'un excellent jugement;
- Sens de l'organisation et des priorités;
- Facilité à s'exprimer et capacité de se montrer persuasif auprès de la clientèle;
- Capacité à travailler sous pression.

SALAIRE ET HORAIRE

Salaire horaire : à partir de 26,94 \$

Horaire de travail : 33.75 heures / semaine.

LIEU DE TRAVAIL

Hôtel de ville, 614, boulevard Manseau, Joliette.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 14 mai 2021** au courriel suivant : rh@ville.joliette.qc.ca.

Les candidatures ne répondant pas aux exigences minimales requises seront rejetées et seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Joliette applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

L'utilisation du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.